

Réunion du 26 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 80  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 5 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DU SITE ANCIENNEMENT EXPLOITE  
PAR LA SOCIETE MEAC SUR LES COMMUNES DE MOURENX ET  
NOGUERES**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

Le groupe MEAC est propriétaire d'une unité foncière de 15ha 37a 98ca située sur les communes de Mourenx et Noguères. Cette unité se compose d'une plate-forme d'environ 8,5 ha en partie imperméabilisée, sur laquelle est implanté un bâtiment couvrant environ 1,75 ha, le reste du terrain est nu. Le bâtiment est un immense hangar complété par environ 700 m<sup>2</sup> de bureaux et de locaux sociaux.

Le groupe MEAC souhaite vendre la totalité de son site au prix de 900 000 €. La communauté de communes de Lacq-Orthez, dans le cadre de sa politique foncière et sa volonté de résorber les friches, s'est portée candidate pour l'acquisition des 15,37 ha.

Parallèlement, une société s'est également portée candidate à l'acquisition du site. Après discussions avec ce candidat, une répartition de l'ensemble de la propriété en fonction des projets a pu être trouvée.

La communauté de communes se porte acquéreur d'environ 7,62 ha comprenant du terrain vierge et une partie du bâtiment abritant des hangars et des bureaux. Les discussions portant sur la répartition du prix de vente sont en cours, le prix à la charge de la communauté de communes de Lacq-Orthez serait d'environ 435 000 €.

Ce prix est conforme à l'avis du Domaine daté du 20 mai 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** l'acquisition d'environ 7,62 ha du site appartenant à la SAS Groupe MEAC situé sur les communes de Mourenx et Noguères,
- **de donner** délégation à son bureau, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT, pour fixer les modalités de la vente (prix, clauses particulières, périmètre précis, etc.),
- **de donner** tous pouvoirs à son Président afin de signer les actes ou contrats nécessaires pour les décisions prises par le bureau dans le cadre de la présente délégation,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.).

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

**Patrice LAURENT**

